

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique demande **12/19-1786_V2**

Edition corrigée du 2 janvier 2020

*Procédé de revêtement de sol à
pose particulière à usage
bâtiment*

*Floor covering with specific
installation, designed for
buildings*

Creation 55 Looselay

Creation 70 Looselay

*en pose maintenue en plein et en pose collée en
plein (rénovation)*

Relevant de la norme	NF EN 14041
----------------------	-------------

Titulaire : Société Gerflor
43, Boulevard Garibaldi
FR-69170 Tarare

Tél. : 04 74 05 40 00
Fax : 04 74 05 41 35
Internet : www.GERFLOR.com

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Publié le 7 janvier 2020



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et produits connexes » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, le 11 Juillet 2019. Les Procédés « Creation 55 looselay » et « Creation 70 looselay » présentés par la Société GERFLOR. Il a formulé, sur ces produits, le Document Technique d'Application ci-après. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description

Procédés de revêtement de sol plombant à base de PVC, présentés en dalles et lames destinés à la pose maintenue en plein, ils peuvent être collés en plein en travaux de rénovation. Ils sont fabriqués essentiellement par calendrage et sont constitués par :

- une couche de surface transparente en PVC (revêtue en usine d'une couche de finition polyuréthane) ;
- une couche médiane imprimée ;
- une couche intercalaire calandree avec armature voile de verre ;
- une couche d'envers à relief calandree.

Les dimensions des deux revêtements sont définies ci-dessous :

	Dimension Dalles	Dimension Lames	Epaisseur totale nominale
Creation 70 Looselay	600 × 600 mm 914 × 914 mm	1220 × 228,6 mm	6,00 mm
Creation 55 Looselay	500 × 500 mm	1220 × 228,6 mm	4,50 mm

1.2 Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le coloris et le numéro de lot figurent sur les emballages.

1.3 Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n°305/2011, les produits « CREATION 55 LOOSELAY » et « CREATION 70 LOOSELAY » font l'objet de déclarations des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Locaux ayant au plus les classements suivants :

Support Selon § 6 du Dossier technique	CREATION 55 LOOSELAY		CREATION 70 LOOSELAY	
	Neuf	Rénovation	Neuf	Rénovation
Support à base de liant hydraulique Asphalte	U3 P3 E2 C2	U3 P3 E2* C2	U4 P3 E2 C2	U4 P3 E2* C2
Support bois Chape fluide à base de sulfate de calcium	U3 P3 E1 C2	U3 P3 E1* C2	U4 P3 E1 C2	U4 P3 E1* C2
Planchers surélevés** : Béton Aluminium Acier	U3 P3 E2 C2		U4 P3 E2 C2	
Planchers surélevés** : Bois Plâtre Sulfate de calcium	U3 P3 E1 C2		U4 P3 E1 C2	
Anciens revêtements : - Carreaux céramiques - Peinture de sol - Résine coulée - Revêtement de sol résilient (cf. 6.22) ou dalle semi-plastique		U3 P3 E1/2* C2		U4 P3 E1/2* C2
E1, E2 : joints vifs * : Sans surclassement E du local. En travaux de rénovation, le classement E du local doit être conservé ** : Seule la pose maintenue est autorisée				

La pose sur plancher chauffant conforme normes NF DTU 65.14 ou NF P 52-302 (DTU 65.7) sont visés.
Cf. § 6.2.4 de la norme NF DTU 53.2.

La pose sur plancher rayonnant électrique conforme au CPT « Chauffage par Plancher Rayonnant Electrique » (Cahier 3606 du CSTB) est possible, hors travaux de rénovation sur revêtement existant conservé.

Dans tous les cas, les planchers surélevés sont exclus en travaux de rénovation.

La pose collée sur anciennes dalles vinyl-amiante est exclue.

Sur plancher chauffant, la pose sur ancien revêtement n'est possible que si la résistance thermique cumulée du complexe, CREATION 55 LOOSELAY ou CREATION 70 LOOSELAY posé maintenu sur l'ancien revêtement est inférieure à 0,15 m². K/W.

En rénovation, la pose sur ancien sol souple en lés n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

La pose libre n'est pas visée par le présent Document Technique d'Application.

2.2 Appréciation sur le produit

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Le revêtement de sol CREATION 55 LOOSELAY fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CRET N° 2018/091-1 en date du 01 Juin 2018, indiquant un classement B_n-s1 valable en pose libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_n-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur fibres-ciment A2_n-s1 ou A1_n de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

Le revêtement de sol CREATION 70 LOOSELAY fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CRET N° 2019/014-1 en date du 14 Janvier 2019, indiquant un classement B_n-s1 valable en pose libre sur panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_n-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur fibres-ciment A2_n-s1 ou A1_n de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

Travaux en présence d'amiante

L'ensemble des travaux de mise en œuvre des revêtements sur ancien support contenant de l'amiante (reconnaissance comprise) relève du strict respect de la réglementation en vigueur.

Données environnementales

Les procédés CREATION 55 LOOSELAY et CREATION 70 LOOSELAY ne disposent d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peuvent revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédés) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.22 Durabilité – Entretien

Les classements de l'article 2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années.

Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux » en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2.23 Fabrication et contrôles

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.24 Mise en œuvre

La mise en œuvre est faite conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », soit à l'aide d'un produit de maintien soit par collage avec une colle à base de résine acrylique en travaux de rénovation.

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2. Le Cahier 3635_V2 du CSTB décrit les dispositions générales pour les sols existants.

Elle ne présente pas de difficultés particulières mais nécessite pour la pose une température minimale de +15 °C du support et de l'atmosphère.

La qualité de pose requiert un calepinage préalable soigné dans les conditions décrites au Dossier Technique. Un soin tout particulier doit être apporté afin de vérifier régulièrement et respecter la continuité et l'alignement des joints.

L'entreprise doit en particulier veiller, en ce qui concerne le support, au respect des exigences de propreté, d'intégrité et de tenue mécanique du support (les gros grains résiduels sont susceptibles de provoquer des surépaisseurs et la présence de poussière ou de salissures peut nuire au maintien).

Les dalles sont posées en sens contrarié et les lames sont posées dans le même sens.

Il conviendra en particulier lors de la mise en œuvre de veiller au respect du jeu périphérique comme décrit au paragraphe 6.7 du DTED et au serrage des dalles entre elles.

Les dalles sont maintenues en plein ou collées en plein à l'aide des produits de maintien ou de collage mentionnés dans le Dossier Technique ; les conditions d'emploi des produits de maintien et des colles doivent être scrupuleusement respectées.

La pose des lames est réalisée par rangées avec décalage d'un tiers de la longueur des lames entre chaque rangée afin d'obtenir un alignement de joint toutes les trois rangées.

Cas particulier de la mise en œuvre sur dalles amiantées

Dans ce cas, dès lors que les travaux nécessitent la reconnaissance, la reprise ou la dépose totale ou partielle de dalles, la mise en œuvre exige le respect de la réglementation en vigueur concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante.

2.3 Prescriptions Techniques

2.3.1 Cas de la pose sur un ancien revêtement de sol combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.2 Éléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le maître d'ouvrage devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au e-cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.3 Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes :

Cas particulier des travaux sur dalles amiantées

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.3.4 Cas particulier d'un support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité.

Ce type de support nécessite la mise en œuvre préalable d'une des solutions de protection contre l'humidité définies au § 6.112 et au § 6.22.

Cette solution devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.5 Supports en rénovation

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, de déterminer la nature du support.

La pose nécessite une température minimale de +15 °C du support et de l'atmosphère dans tous les cas.

2.3.6 Mise en œuvre des plinthes

La mise en œuvre des plinthes, à la charge de l'entreprise de pose, doit s'effectuer après la pose du revêtement.

2.3.7 Chauffage des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température minimale de +15 °C requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement.

2.3.8 Planchers surélevés

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les exigences de dimensionnement relatives à ces supports en fonction de la destination du local.

2.3.9 Joint de dilatation

Le maître d'œuvre devra définir la nature et le traitement de profilé de recouvrement du joint de dilatation.

2.4 Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans le DTA en cours de validité de la chape. En outre, dans le cas de la pose maintenue en plein, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol adapté faisant l'objet d'un certificat QB11-02 en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local est requise, après ponçage fin, conformément à son certificat et selon le cas au CPT e-cahier du CSTB 3634_V2 « Exécution des enduits de sol – travaux neufs » ou au CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 « Exécution des enduits de sol – Rénovation » ;

Ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

2.5 Assistance technique

La Société GERFLOR est tenue de proposer aux entreprises son assistance technique.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine accepté (cf. paragraphe 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 31 juillet 2023.

*Pour le Groupe Spécialisé n°12
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

3.1 Portée du présent DTA

Il s'agit de la révision partielle du Document Technique d'Application 12/19-1786_V1, visant le procédé Creation 55 Looselay, avec introduction du procédé Creation 70 Looselay et son domaine d'emploi.

3.2 Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Document Technique d'Application, l'attention du Maître d'œuvre et/ou du Maître d'ouvrage et/ou de l'entreprise est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

3.3 Planchers surélevés et supports en panneaux à base de bois

De plus, dans le cas de la pose sur planchers surélevés, l'apparition du spectre des jonctions entre éléments, du fait des mouvements possibles des éléments du plancher, ne peut pas être exclue.

3.4 Pose sur ancien revêtement

Sur plancher chauffant, la pose sur ancien revêtement n'est possible que si la résistance thermique cumulée du complexe, CREATION 55 LOOSELAY ou CREATION 70 LOOSELAY posé maintenu sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m².K/W.

En rénovation, la pose sur ancien sol souple en lés n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

Le risque de surconsommation d'énergie dans ces locaux ne peut être exclus.

3.5 Réaménagement et remise en service du local

L'attention du maître d'ouvrage et de l'utilisateur est attirée sur la nécessité de respecter les préconisations décrites dans le Dossier Technique lors du réaménagement et de la remise en service du local.

3.6 Zones exposées directement au rayonnement solaire

Dans ces zones, le risque de soulèvement aux extrémités des lames/dalles et de désafleurs liés à la dilatation des éléments ne peut pas être exclu lorsqu'ils n'y sont pas posés collés.

3.7 Dépose du revêtement en fin de vie

Le présent Avis formulé par le GS12 ne vise pas les travaux ultérieurs de dépose du système de revêtement de sol Creation 55 Looselay et Creation 70 Looselay.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n°12

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Principe

Revêtements de sol plombant à base de PVC destinés à la pose maintenue en plein dans les locaux intérieurs en travaux neufs ou de rénovation.

Ils peuvent être collés en plein sur toute la surface en travaux de rénovation.

Les produits de maintien associés sont définis au paragraphe 6.3 du présent Dossier Technique.

La pose libre n'est pas visée dans ce document.

2. Domaine d'emploi

Domaine d'emploi de ces revêtements de sol : Locaux ayant au plus les classements suivants :

Support Selon § 6 du présent Dossier Technique	CREATION 55 LOOSELAY		CREATION 70 LOOSELAY	
	Neuf	Rénovation	Neuf	Rénovation
Support à base de liant hydraulique Asphalte	U3 P3 E2 C2	U3 P3 E2* C2	U4 P3 E2 C2	U4 P3 E2* C2
Support bois Chape fluide à base de sulfate de calcium	U3 P3 E1 C2	U3 P3 E1* C2	U4 P3 E1 C2	U4 P3 E1* C2
Planchers surélevés** : Béton Aluminium Acier	U3 P3 E2 C2		U4 P3 E2 C2	
Planchers surélevés** : Bois Plâtre Sulfate de calcium	U3 P3 E1 C2		U4 P3 E1 C2	
Anciens revêtements : - Carreaux céramiques - Peinture de sol - Résine coulée - Revêtement de sol résilient (cf. 6.22) ou dalle semi-plastique		U3 P3 E1/2* C2		U4 P3 E1/2* C2

E1, E2 : joints vifs
* : Sans surclassement E du local. En travaux de rénovation, le classement E du local doit être conservé
** Seule la pose maintenue est autorisée

La pose sur plancher chauffant conforme aux normes NF DTU 65.14 ou NF P 52-302 (DTU 65.7) sont visés.
Cf. § 6.2.4 de la norme NF DTU 53.2.

La pose sur plancher rayonnant électrique conforme au CPT « Chauffage par Plancher Rayonnant Electrique » (Cahier 3606 du CSTB) est possible, hors travaux de rénovation sur revêtement existant conservé.

Dans tous les cas, les planchers surélevés sont exclus en travaux de rénovation.

La pose collée sur anciennes dalles vinyl-amiante est exclue.

Sur plancher chauffant, la pose sur ancien revêtement n'est possible que si la résistance thermique cumulée du complexe, CREATION 55 LOOSELAY ou CREATION 70 LOOSELAY posé maintenu sur l'ancien revêtement est inférieure à 0,15 m². K/W.

En rénovation, la pose sur ancien sol souple en lés n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

La pose libre n'est pas visée dans ce document.

3. Définition qualitative et quantitative

3.1 Type

Revêtements de sols vinylique (NF EN ISO 10582) présentés en lames ou en dalles, fabriqué essentiellement par calandrage ; ils comprennent :

- une couche de surface transparente en PVC (revêtue en usine d'une couche de finition polyuréthane) ;
- une couche médiane imprimée ;
- une couche intercalaire calandree avec armature voile de verre ;
- une couche d'envers à relief calandree.

3.2 Caractéristiques spécifiées par le fabricant

3.2.1 Caractéristiques géométriques et pondérales

Cf. *Tableau 1* en fin de Dossier Technique.

3.2.2 Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Cf. *Tableau 2* en fin de Dossier Technique.

4. Présentation - Étiquetage

4.1 Aspect

La surface présente un léger grain de surface.

L'envers des revêtements CREATION 55 LOOSELAY et CREATION 70 LOOSELAY présente un relief en envers qui donne le sens de fabrication.

4.2 Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 15 coloris pour le revêtement CREATION 55 LOOSELAY et le revêtement CREATION 70 LOOSELAY comprend 21 coloris.

D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

4.3 Éléments

CREATION 55 LOOSELAY

- Lames de 1220 x 228,6 mm.
- Dalles de 500 x 500 mm.

CREATION 70 LOOSELAY

- Lames de 1220 x 228,6 mm.
- Dalles de 914 x 914 mm.
- Dalles de 600 x 600 mm.

4.4 Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, les dimensions, un repère correspondant à la date de fabrication (N° de lot) figurent aussi sur les emballages.

5. Fabrication et contrôles

5.1 Fabrication

La fabrication est effectuée pour le compte de la Société GERFLOR sur la base d'un cahier des charges contractuel signé par les 2 parties incluant les spécifications techniques du produit.

5.2 Contrôles

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis conformément au cahier des charges contractuel signé entre la société GERFLOR et la société sous-traitante.

Le site de production est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

6. Supports

6.1 Supports et préparation des supports

6.11 Supports neufs à base de liants hydrauliques

6.111 Nomenclature des supports

Les supports admis sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.2 (avril 2007) « Revêtements de sol PVC collés », y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7).

Les planchers rayonnants électriques (PRE) conformes au CPT du CSTB n°3606_V3 sont également visés.

En outre, sont également admises les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique favorable pour le domaine d'emploi visé.

6.112 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2 et repris ci-dessous.

Les points suivants sont contrôlés : humidité, microfissures et fissures, cohésion de surface, porosité, planéité, produit de cure.

Les écarts de planéité doivent être :

- ≤ 5 mm sous la règle de 2 m,

- ≤ 1 mm sous la règle de 20 cm.

Cas particulier d'un support humide ou exposé à des reprises d'humidité (typiquement dallage sur terre-plein ou plancher béton sur bacs acier) :

Les DPM (Documents Particuliers du Marché) indiqueront les dispositions permettant de ne pas exposer le revêtement de sol PVC à l'humidité :

- soit une chape désolidarisée (chape rapportée) assurant la fonction d'une barrière anticapillaire en dessous et en périphérie avec une finition de surface lisse, fine et régulière (voir NF DTU 26.2) ;
- soit la pose du revêtement sur une barrière adhérente pour sol sur support humide ou exposé à des reprises d'humidité (bénéficiant d'un Avis Technique). Dans le cas d'un dallage, cette dernière solution n'est envisageable que s'il est armé (voir la norme NF P 11- 213 Référence DTU 13.3).

Le choix de l'une des solutions techniques décrites ci-dessus est inscrit dans les DPM (Documents Particuliers du Marché).

Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits à l'article 6.2 de la norme NF DTU 53.2

Préparation mécanique

Les surfaces doivent être soigneusement préparées de façon à les débarrasser de toutes souillures, de laitance de ciment, de produits de cure ou tout autre corps étranger.

Les procédés mécaniques doivent être mis en œuvre en fonction de l'état du support, de l'importance des surfaces à traiter et de leur localisation : grenailage, ponçage abrasif, meulage, rabotage, sablage diamanté.

Fissures

Les fissures comprises entre 0,3 mm et 0,8 mm sont traitées conformément au § 6.2.1.3 de la norme NF DTU 53.2

Joints du support

Les joints de retrait et de construction sont traités conformément au § 6.2.1.5 de la norme NF DTU 53.2.

Les joints de dilatation sont respectés après nettoyage soigneux : des profilés d'arrêt sont disposés de part et d'autre du joint (cf. Article 7.5).

Ragréage

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, réalisation d'un enduit de sol certifié QB (appliqué avec le primaire adapté) et au moins classé P3.

Il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.2 et au Cahier du CSTB 3634_V2 de Novembre 2012 après préparation du support (traitement des fissures et des joints, mise en œuvre d'une protection contre les remontées d'humidité le cas échéant) comme indiqué dans ce document.

6.12 Chapes fluides à base de sulfate de calcium

6.121 Nomenclature des supports

Sont admises les chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable et en vigueur pour le domaine d'emploi visé.

6.122 Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis Technique/DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

6.123 Travaux préparatoires

Les prescriptions du § 6.113 du présent document s'appliquent.

6.13 Supports neufs à base de bois

6.131 Nomenclature des supports

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois conformément à la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3).

6.132 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2.

6.133 Travaux préparatoires

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, réalisation d'un enduit de sol QB (appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois) et au moins classé P3 ; il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.2 et au Cahier du CSTB 3634_V2 de Novembre 2012.

6.14 Chapes asphalte

6.141 Nomenclature

Les supports à base d'asphalte visés par le présent document sont réalisés conformément aux dispositions du fascicule 8 du « Cahier des Charges de l'Office des Asphaltes » relatif aux « Chapes asphalte en sous-couche de revêtements de sol » (asphalte type AF du fascicule 10).

L'épaisseur nominale de 20 mm est portée à 25 mm pour les locaux classés P3.

6.142 Exigences relatives aux supports

Cf. Cahier des Charges de l'Office des Asphaltes.

6.143 Travaux préparatoires

Un enduit de ragréage ou de dressage adapté à cet usage et bénéficiant d'un certificat QB favorable doit toujours être mis en œuvre sur la totalité de la surface.

6.15 Planchers surélevés neuf (à libre accès)

6.151 Nomenclature des supports

Les planchers surélevés (techniques) sont conformes à la norme NF DTU 57.1.

Seule la pose maintenue sur ces supports est autorisée.

6.152 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 57.1.

La flèche sous une règle de 2 m en n'importe quelle localisation de la surface du plancher surélevé ne doit pas excéder 2 mm.

Les éléments de plancher métallique surélevé doivent avoir subi un traitement de protection, soit par galvanisation, soit par électro-déposition, soit par revêtement organique approprié.

6.2 Supports en rénovation

6.21 Nomenclature des supports

Les supports admis sont les suivants :

- Les supports à base de liants hydrauliques, décrits dans la norme NF DTU 53.2, après dépose de l'ancien revêtement, avec conservation de l'enduit de sol le cas échéant ;
- Les supports à base de bois tels que décrits dans la norme NF P 63-203 (DTU 51.3), et les anciens parquets cloués sur lambourdes ou solivage exécutés conformément à la norme NF DTU 51.1 ;
- Les anciens revêtements de sol conservés :
 - sols en place : carreaux céramiques, sol résilient (en lés ou en dalles semi-flexibles), peintures / résine coulées, répondant aux exigences du *Cahier du CSTB 3635_V2 de 11/2012* « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – rénovation » ;
 - sols en place : dalles vinyl-amiante (Ces supports sont exclus en pose collée).

6.22 Préparation

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB de 11/2012 « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – rénovation ».

Elle a pour objet :

- de mesurer la planéité ;
- de définir les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer ;
- de repérer les fissures et joints de fractionnement qui doivent être traités ;
- de déterminer la nature des chapes.

Cas particulier d'un support humide ou exposé à des reprises d'humidité (typiquement dallage sur terre-plein ou plancher béton sur bacs acier) :

Dans le cas d'un ancien support susceptible de remontées d'humidité, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme précisé ci-avant.

Dans le cas particulier d'un dallage (y compris revêtu d'anciens carreaux céramiques), une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. Dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme précisé ci-avant.

Anciens supports hydrauliques mis à nu ou non recouverts y compris béton avec finition par saupoudrage et coulis

Les exigences sur les anciens supports à base de liants hydrauliques sont celles définies dans le § 6.112.

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2 du CSTB de 11/2012* ; les travaux comprennent en particulier :

- l'élimination des résidus de colle,
- la conservation ou la dépose de l'enduit existant,
- la remise en conformité de la planéité du support :
 - traitement des bosses par rabotage,
 - traitement des flaches.

Les travaux préparatoires sont réalisés dans les conditions définies au paragraphe 6.113 du présent Dossier Technique.

Support à base de bois

Selon le *Cahier du CSTB 3635_V2 du CSTB de 11/2012*, la pose sur les parquets à lames clouées nécessite la mise en œuvre d'un enduit de sol, bénéficiant d'un certificat « QB » (appliqué avec le primaire adapté) visant son application sur support bois, appliqué directement après préparation du support.

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2* (cf. § E2.1 travaux préparatoires).

La pose sur parquets à lames clouées, après exécution d'un plancher de doublage, doit répondre aux exigences du DTU 51.3.

Dans le cas de la pose maintenue, il convient :

- de procéder à un ponçage en cas de désaffleurs supérieurs à 1mm,
- de traiter les joints entre éléments présentant une ouverture supérieure à 3 mm avec un enduit approprié.

Pour la pose collée, il convient de respecter les exigences de la NF DTU 51.3.

Carreaux céramiques existant

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2 du CSTB de 11/2012*.

Si l'étude montre que moins de 10% de la surface présente des défauts, le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2 du CSTB de 11/2012* à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou grenailage qui n'est pas nécessaire dans le seul cas de la pose maintenue.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

En outre, il convient en particulier d'appliquer un enduit de sol lorsque la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 4 mm et/ou la profondeur des joints est supérieure à 1 mm pour CREATION 55 LOOSELAY. Pour CREATION 70 LOOSELAY, il convient en particulier d'appliquer un enduit de sol lorsque la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 5 mm et/ou la profondeur des joints est supérieure à 2 mm.

Revêtements souples en lés

Seule la pose sur anciens revêtements linoléum, caoutchouc et vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) est admise ; la pose sur revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse est exclue, ils devront donc être préalablement déposés.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2 du CSTB de 11/2012*.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué en 6.22.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les dalles décollées non abimées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage, QB avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

Dalles semi-flexibles (amiantées ou non)

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2 du CSTB de 11/2012*.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué en 6.22.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les zones décollées non abimées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage « QB », avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

Dans le cas des dalles vinyl-amiante (exclues en pose collée) :

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Peinture de sol

Cf. *Cahier 3635_V2 du CSTB de 11/2012* : L'étude préalable comporte un examen visuel général.

Les zones avec défauts sont déposées par ponçage à sec ou grenailage.

Les peintures de sol conservées sont préparées par ponçage, puis lessivage, puis :

- Si l'état du support est conforme aux critères du § 6 du *Cahier 3635_V2 du CSTB de 11/2012*, le revêtement de sol est directement mis en œuvre.
- Si l'état du support n'est pas conforme aux critères du § 6 du *Cahier 3635_V2 du CSTB de 11/2012*, l'enduit de sol est mis en œuvre selon le § 7.

Sols en résines coulées

Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - *Cahier 3635_V2 du CSTB de 11/2012* (SD page 12).

Les sols en résine sans défaut sont conservés.

Les sols en résine avec défauts sont déposés en totalité.

6.3 Pose avec un produit de maintien

6.3.1 Matériaux associés

Tous ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

La mise en œuvre du produit de maintien est réalisée sur les supports préparés et réceptionnés conformément aux prescriptions des paragraphes 6.1 et 6.2 du présent document.

6.3.1.1 Produits de maintien

Le fabricant du revêtement prescrit les produits de maintien de type résines acryliques en émulsion listés ci-dessous :

Nom	Fabricant/ Distributeur	Outil d'application
CEGE 100 DPA	SIKA	Rouleau type laqueur Raclette Spatule A4
ADHESITECH SADER ADHESIF NOGLISS DALFIX	BOSTIK BOSTIK SADER BOSTIK MIPLACOL BOSTIK MANG	Rouleau laine poils courts spatule n°A4
TEC 542	HB FULLER	Rouleau poils nylon court
ULTRABOND ECO-FIX	MAPEI	Spatule MAPEI A1
930 LANKOCRYL FIX	PAREXGROUP	Rouleau laqueur
U2100	UZIN	Rouleau mousse fine Pinceau

Primaire	Colle	Fabricant
PRIMASOL R	PLASTIMANG S	BOSTIK
	MIPLAFLIX 200	
	SADERFIX T3	
CEGEPRIM RN	CEGE 100 TECHNIC CEGE 100 HQT	SIKA
TEC 044/2	TEC 522	HB FULLER
	TEC 540	
PE 260	KE2000 S	UZIN
ECOPRIM T	ULTRABOND ECO 370	MAPEI
165 PROLIPRIM UNIVERSEL	915 LANKOCRYL PLUS	PAREXGROUP
L'emploi de colles autres que celles mentionnées ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord.		

L'emploi d'adhésifs autres que ceux mentionnés ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord. Dans tous les cas lorsque prévu le rouleau est l'outil d'application à privilégier.

Le fabricant du revêtement préconise également un adhésif double face de 740 mm de largeur :

Nom	Fabricant/Distributeur
FIX&FREE 740	GERFLOR

6.312 Primaire (Sur panneaux à base de bois)

Sur les supports bois, un primaire sera utilisé avant application du produit de maintien.

Le primaire doit être associé avec le produit de maintien

Nom	Fabricant/Distributeur
TEC 044/2	HB FULLER
ECOPRIM T	MAPEI
165 PROLIPRIM UNIVERSEL	PAREXGROUP
PE 260	UZIN
CEGEPRIM RN	SIKA

6.32 Stockage et conditions de pose

Cf. § 6.1.5 de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol plastiques collés » (avril 2007).

La température minimale (du support et de l'atmosphère) nécessaire pour effectuer la pose doit être de + 15 °C.

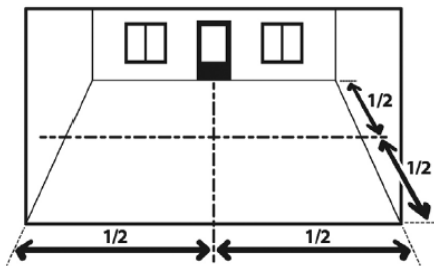
6.33 Pose

6.331 Calepinage et disposition des dalles/lames

Cf. chapitre 6 et § 6.3.2 et 6.3.3 de la norme NF DTU 53.2.

Tracer les axes de départ suivant les dispositions ci-dessous :

- Centrer une rangée de dalles/lames sur les accès principaux,
- Vérifier que les dalles/lames de coupe périphériques seront supérieures à une demi-dalle/lame.



La pose des dalles et lames s'effectue comme défini ci-dessous :

- à joints vifs ;
- à sens contrarié à 90° pour les dalles ;
- dans le même sens pour les lames. La pose s'effectue en ménageant un décalage minimum d'un tiers de la longueur de lame en chaque rangée ;

6.332 Application du produit de maintien

L'application du produit de maintien se fera par simple encollage à raison de 80 à 150 g/m² avec une spatule dentée fine type A4 ou A1 (spécification TKB) ou avec un rouleau selon les spécifications du fabricant de colles.

Lorsque la fiche technique prévoit l'application au rouleau celle-ci doit être privilégiée.

Sur chapes fluides à base de sulfate de calcium, suivre les indications du fabricant de colle (application préalable d'un primaire).

Avant emploi, le produit de maintien est soigneusement homogénéisé. Il y a lieu de respecter les indications d'emploi des fabricants de produit de maintien notamment le temps de gommage et le temps ouvert pratique.

Dans tous les cas, le produit de maintien est appliqué sur toute la surface du local à traiter.

Le ruban adhésif FIX&FREE 740 est déroulé bord à bord et est appliqué sur toute la surface. Le film de protection de l'adhésif est retiré au fur et à mesure de l'avancement de la pose des dalles/lames.

6.333 Pose du revêtement

Après gommage total de l'adhésif de maintien, la pose du revêtement peut être effectuée.

La pose des dalles est réalisée en escalier.

La pose des lames est réalisée par rangées avec décalage d'un tiers de la longueur des lames entre chaque rangée afin d'obtenir un alignement de joint toutes les trois rangées.

Lors de la pose, la vérification de l'alignement des joints doit être effectuée régulièrement.

La découpe en périphérie des dalles se fait par report et au cutter (Cf. Annexe).

6.334 Marouflage

Un marouflage est obligatoire et s'effectue en deux temps :

- Manuel à l'aide d'une cale à maroufler au fur et mesure de l'avancement ;
- A l'aide d'un rouleau à maroufler, passer sur la totalité de la surface à la fin des opérations.

6.34 Plancher chauffant

La pose sur plancher chauffant classique à accumulation exécuté selon les normes NF DTU 65.14 ou NF P 52-302 (DTU 65.7) est possible. Cf. § 6.2.4 de la norme NF DTU 53.2.

La pose sur plancher rayonnant électrique conforme au CPT « Chauffage par Plancher Rayonnant Electrique » (Cahier 3606 du CSTB) est possible, hors travaux de rénovation sur revêtement existant conservé.

6.4 Pose collée en plein (Rénovation)

La mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol plastiques collés » (avril 2007) complétées, modifiées ou précisées comme suit :

La pose sur plancher surélevé et sur dalle vinyle amiante est exclue.

6.41 Matériaux associés

Tous ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

Colles

Sur supports maçonnés Le fabricant du revêtement prescrit les colles de type résines acryliques en dispersion aqueuse employés en simple encollage à raison de 300 à 350 g/m² avec une spatule dentée type A2 (spécification TKB).

Nom	Fabricant
CEGE 100 TECHNIC	SIKA
CEGE 100 HQT	SIKA
POLYMANG SM CONFORT	BOSTIK (MANG)
MIPLAFIX 300 CONFORT	BOSTIK (MIPLACOL)
SADERTAC V6 CONFORT	BOSTIK (SADER)
TEC 522	HB FULLER
TEC 540	HB FULLER
ULTRABOND ECO 370	MAPEI
915 LANKOCRYL PLUS	PAREXGROUP
KE2000 S	UZIN
L'emploi de colles autres que celles mentionnées ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord.	

Sur panneaux à base de bois

- Sur les supports à base de bois, un primaire sera utilisé avant application du produit de collage.
- Le primaire doit être associé avec la colle.

Sur revêtements conservés

Le fabricant du revêtement prescrit les colles acryliques, employées en simple encollage à raison de 200 g/m² environ, déposées à la spatule dentée type A4 (recommandations TKB).

Nom	Fabricant
CEGE 100 TECHNIC CEGE 100 HQT	SIKA
PLASTIMANG S	BOSTIK
MIPLAFIX 200	
SADERFIX T3	
GERTEC	GERFLOR
TEC 522	HB FULLER
TEC 540	
ULTRABOND ECO 370	MAPEI
915 LANKOCRYL PLUS	PAREXGROUP
KE2000 S	UZIN

6.42 Stockage et conditions de pose

Cf. § 6.1.2 et 6.1.5 de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol plastiques collés » (avril 2007).

Les températures minimales nécessaires pour effectuer la pose doivent être de + 15 °C pour le support et pour l'atmosphère.

6.43 Pose

Cf. § 6.3 de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol plastiques collés » (avril 2007) complété par les dispositions du §6.33 du présent Dossier Technique.

6.44 Plancher chauffant

La pose sur plancher chauffant classique à accumulation exécuté selon les normes NF DTU 65.14 ou NF P 52-302 (DTU 65.7) est possible. Cf. § 6.2.4 de la norme NF DTU 53.2.

La pose sur plancher rayonnant électrique conforme au CPT « Chauffage par Plancher Rayonnant Electrique » (*Cahier 3606 du CSTB*) est possible, hors travaux de rénovation sur revêtement existant conservé.

6.5 Traitement des joints de dilatation

Pour un joint affleurant, le profilé CJ 20+5 avec bandes PVC de la Société ROMUS est mis en œuvre ; le revêtement est coupé le long du joint et est soudé sur le joint souple (Cf Annexe).

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

6.6 Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu au revêtement CREATION 55 LOOSELAY et CREATION 70 LOOSELAY. (Cf Annexe).

6.7 Traitement des joints périphériques

Dans les locaux classés E1, le revêtement est simplement découpé en périphérie ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

La société GERFLOR préconise pour le traitement des locaux en E2 la mise en œuvre suivantes :

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie en laissant un jeu de 3 à 5 mm et celui-ci est traité par remplissage à l'aide d'un mastic MS polymère ; le joint peut ensuite être recouvert par une plinthe.

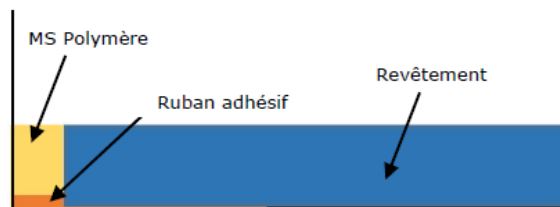
Dans les locaux classés E2 sur dalle vinyle-amiante

Un calfatage est réalisé en aménageant un espace de 3 à 5 mm entre le bord du revêtement et le mur ou l'huissierie ou la tuyauterie.

Cet espace est ensuite rempli au moyen d'un mastic MS Polymère.

Le mastic MS Polymère est appliqué sur le ruban préconisé sur dalle vinyle-amiante.

(Voir schéma ci-dessous)



La mise en œuvre des plinthes doit s'effectuer après la pose des lames/dalles CREATION 55 LOOSELAY et CREATION 70 LOOSELAY.

6.8 Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huissieries

Le revêtement est découpé avec un jeu périphérique (5 mm) qui sera ensuite traité avec un mastic MS Polymère.

7. Mise en service

Dans le cas de la pose maintenue, la mise en service peut intervenir dès le lendemain de la pose du revêtement.

Dans le cas de la pose collée en plein, cf. § 8 de la norme NF DTU 53.2.

8. Assistance Technique aux entreprises

8.1 Soutien à la préconisation

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

8.2 Soutien lors du chantier

La Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

9. Entretien - Utilisation

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

- Entretien journalier : détergent neutre en balayage humide avec serpillière essorée (tous les 2 à 3 jours) alterné avec balayage à sec journalier ;
- Entretien périodique : nettoyage par mono brosse basse vitesse avec disque rouge et détergent neutre pulvérisé ;
- Ne jamais cirer, le matériau étant traité en surface la métallisation est à appliquer suivant l'aspect final désiré ;
- Ne jamais employer d'abrasifs (disques brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de le vernis de finition usine.

Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages privatifs et collectifs.

B. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 2.21 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

▪ CREATION 55 LOOSELAY

- Epaisseur totale
- Epaisseur couche d'usure
- Poids total
- Dimensions des lames/dalles
- Equerrage/Rectitude
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et curling
- Poinçonnement rémanent
- Chaise à roulettes (25.000 cycles)
- Pelage de la couche d'usure
- Dilatation des lames/dalles entre 12 et 38°C

(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° AD-18-0384 du 04/06/2018).

- Résistance au déplacement simulé d'un pied de meuble (P0 ; 100kg)
- (Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° AD-18-0580-2 du 17/09/2018).

- Essai Cisaillement selon EN1373 : Creation 55 Looselay avec 5 poissants + Fix & Free 740 après vieillissement naturel et en étuve).
- (RAPPORT TECHNIQUE N° 18/145).

▪ CREATION 70 LOOSELAY

- Epaisseur totale
- Epaisseur couche d'usure
- Poids total
- Dimensions des lames/dalles
- Equerrage/Rectitude
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et curling
- Poinçonnement rémanent
- Chaise à roulettes (25.000 cycles) (pose libre et pose poissée)
- Pelage de la couche d'usure
- Dilatation des lames/dalles entre 12 et 38°C
- Résistance au déplacement simulé d'un pied de meuble (P0 ; 100kg) (pose poissée)

(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° AD-18-0743 du 05/12/2018 et n°DA-19-0549 du 24/09/2019).

▪ CREATION 55/70 LOOSELAY

- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur sur une maquette grand format : Cycles de variations de température ambiante ;

(Rapport d'essais du laboratoire Résilients du CSTB n°R2EM-RES-19-26078267/1 du 28/03/2019).

- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur sur une maquette du revêtement : Cycles d'exposition à un rayonnement thermique ;

(Rapport d'essais du laboratoire Résilients du CSTB n°R2EM-RES-19-26078267/1 du 28/03/2019).

C. Références

C1. Données Environnementales¹

Le revêtement de sol CREATION 55 LOOSELAY et CREATION 70 LOOSELAY font l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) conforme à la norme NF P 01-010.

Le demandeur déclare que cette fiche est collective et fait l'objet d'une autodéclaration.

Cette DE a été établie le 12/2005 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers et Fabricants de Revêtement de Revêtements de Sols et Murs (SFEC). Elle est disponible sur le site www.solspvcpro.com.

Les données issues des DE ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels le produit visé est susceptible d'être intégré.

C2. Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2018.

Quantité posée :

- CREATION 55 LOOSELAY 36 000 m²
- CREATION 70 LOOSELAY : 3 000m²

¹ Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Tableaux et figures du Dossier Technique

Tableau 1 : Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	CREATION 55 LOOSELAY	CREATION 70 LOOSELAY
Dimensions des lames (mm) – NF EN ISO 24342	1220 x 228,6	1220 x 228,6
Dimensions des dalles (mm) – NF EN ISO 24342	500 x 500	914 x 914 ; 600 x 600
Masse surfacique totale (g/m ²) – NF EN ISO 23997	7500 (+13% / -10%)	10000 (+13% / -10%)
Equerrage (mm) – ISO 24342		
- Côté < 400 mm	< 0,25 mm	< 0,25 mm
- Côté > 400 mm	< 0,35 mm	< 0,35 mm
Épaisseur totale		
Épaisseur totale nominale (mm) – NF EN ISO 24346	4,50	6,00
Écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm)	± 0,15	± 0,15
Valeur individuelle par rapport à la moyenne (mm)	± 0,10	± 0,10
Caractéristiques de la couche de surface		
Épaisseur moyenne (mm)	0,55	0,70
Caractéristiques de la couche imprimée		
Épaisseur moyenne (mm)	0,10	0,10
Caractéristiques des couches d'envers calandrées		
Épaisseur moyenne (mm)	3,85	5,20

Tableau 2 : Caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	CREATION 55 LOOSELAY	CREATION 70 LOOSELAY
Caractéristiques mécaniques		
Contraintes de traction pour un allongement de 1% (daN/ cm)		
- sens de fabrication	≥ 2	≥ 2
- sens transversal	≥ 2	≥ 2
Poinçonnement rémanent à 150 minutes (mm) – ISO 24343-1	≤ 0,10	≤ 0,10
Résistance au pied de meuble (NF EN ISO 24343-1) (P0 ; 100kg)	OK	OK
Essai de chaise à roulettes (ISO 4918)	OK	OK
Stabilité et cohésion		
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) – NF EN ISO 23999	≤ 0,15	≤ 0,15
Incurvation à la chaleur (mm) – NF EN ISO 23999	≤ 2	≤ 2
Solidité des coloris à la lumière – NF EN ISO 105-B02	≥ 6	≥ 6
Résistance thermique déclarée		
Etablie à partir de la conductivité thermique déterminée suivant NF EN 12524 (m ² .K/W)	0,02	0,02

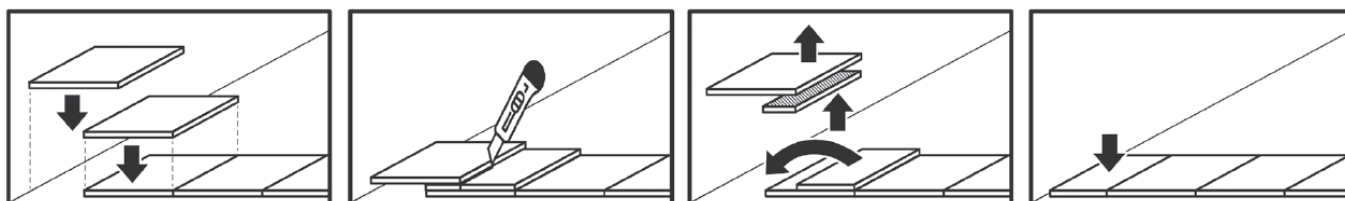


Figure 1 : Découpe périphérique des dalles CREATION 55/70 LOOSELAY

SEUILS - COUVRE-JOINTS

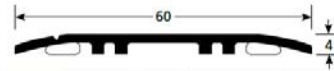
Couvre-joints de dilatation

COUVRE-JOINTS DE SOL ALU

BORDS DROITS



+ Si passage important privilégiez 1 côté percé + 1 côté adhésif



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2806	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2801	3,40 m	Alu incolore	1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 8,1 kg/cm²

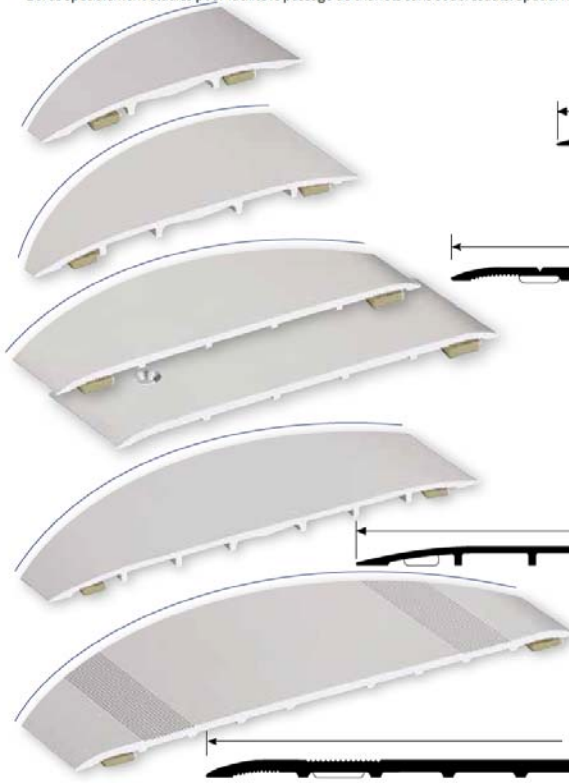


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2816	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2811	3,40 m	Alu incolore	1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 28,30 kg/cm²

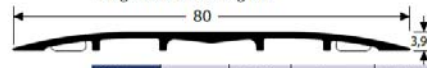
BORDS BISEAUTÉS

Bords spécialement étudiés pour faciliter le passage de chariots sans soubresauts. Spécial hôpitaux.



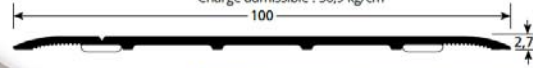
Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2821	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 19 kg/cm²



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2820	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 56,9 kg/cm²

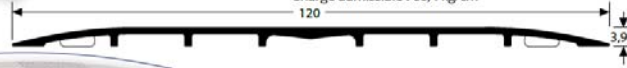


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2814	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2815	3,00 m	Alu incolore	1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible : 74,4 kg/cm²

Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2822	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 66,4 kg/cm²



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2819	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 54,2 kg/cm²



Charges admissibles : Uniformément réparties sur la largeur du profil.



Seuils - Couvre-joints

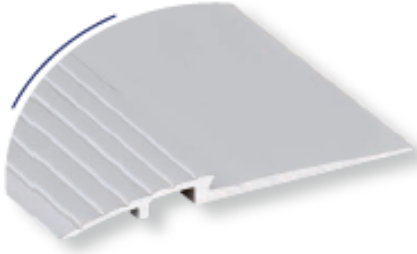
Seuils de porte

Arrêts - rampes

Rampes d'accès

ROMUS

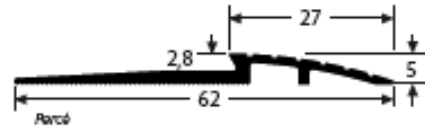
● RAMPES D'ACCÈS 2,8 mm



+ Pour îlots en magasin



Facilite l'accès aux zones posées avec des sols PVC ou dalles LVT.



MATIÈRE	LONG.
Alu Incolore	3 m 2695

● RAMPE D'ACCÈS 6 mm



Facilite l'accès aux zones posées avec des dalles emboîtables à queue d'arronde du type GTI (Gerflor).

Spécial LVT



Profil	
MATIÈRE	LONG.
Alu Incolore	3 m 2630

New

Boîte de 50 Vis Inox Cruciforme	Ø x L 4 x 50 94129
---------------------------------	--------------------------



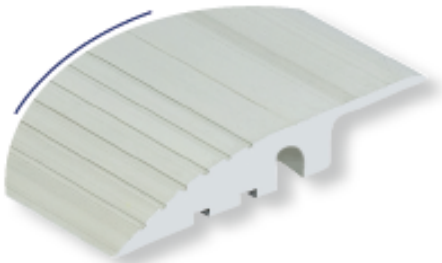
Angle sortant

New

Angle sortant	2633
Angle rentrant	2632

Livré avec kit de connections.

● RAMPE D'ACCÈS 8 mm

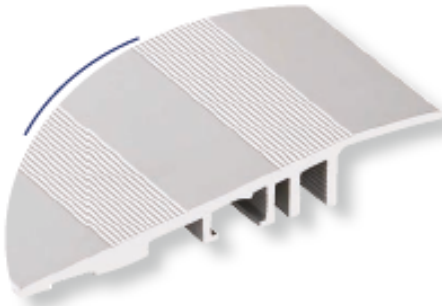


Pour permettre facilement l'accès aux chariots (supermarchés) ou pour délimiter des zones en magasin.



Alu brut	LONG. 3,00 m
Percé	2650

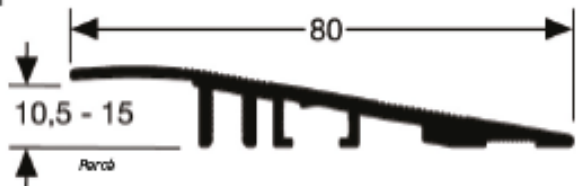
● RAMPE D'ACCÈS 10-15 mm



Facilite l'accès de trepalette, chariots, fauteuils roulants. Extrêmement robuste.



Légèrement relevés pour sols de 10,5 à 15 mm (charges plus légères)



New

MATIÈRE	LONG.
Alu Incolore	2,70 m 2621
Alu titane	2625

Seuils de porte

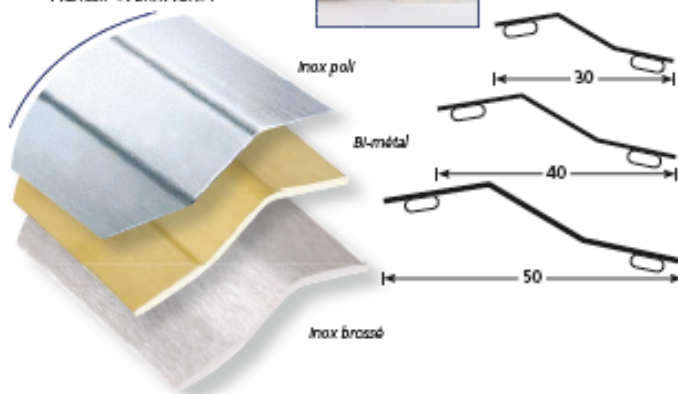
Rattrapage de niveaux

Différences de niveaux



D.N. ADHÉSIVES

Employées pour combler des dénivellations importantes. Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages. Adhésif «VÉRITACK».



LIVRÉ EN VRAC

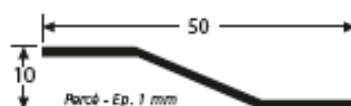
Larg.	Hauteur compensée	LONGUEUR 3,00 m	
		MATIÈRE	Ep 1 mm
30 mm	de 4 mm à 9 mm	Inox	2610
		Inox brossé	2616
		Bi-métal	2611
40 mm	de 6 mm à 12 mm	Inox	2614
		Bi-métal	2615
50 mm	de 8 mm à 14 mm	Inox	2612
		Inox brossé	2617
		Bi-métal	2613

Livré sous gaine accrochable

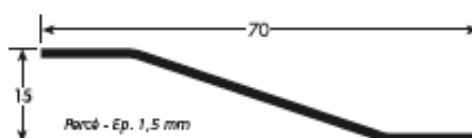
LONGUEUR		
0,83 m	0,93 m	1,66 m
301177	301178	301179
	301216	
	301182	
301221	301222	301223
301231	301232	301233
301185	301186	301187
	301217	
	301190	

D.N. PERCÉES

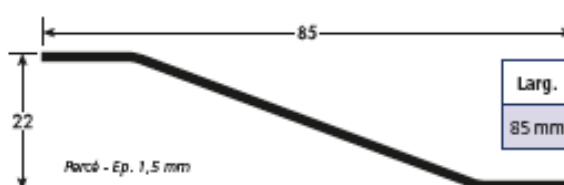
Pour rattraper des dénivellations importantes. Trous alternés.



Larg.	Matière	Longueur
50 mm	Inox brossé	2,50 m
		2088



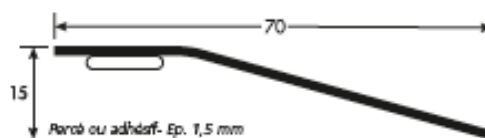
Larg.	Matière	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		2085



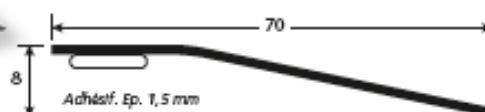
Larg.	Matière	Longueur
85 mm	Inox brossé	2,50 m
		2086

ARRÊTS DÉNIVELÉS

Pour la finition d'un parquet ou un carrelage avec une pente douce.



Larg.	Matière	Longueur
70 mm. Percé	Inox brossé	2,50 m
70 mm. Adhésif		1928
		1929



Larg.	Matière	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		1927